Les actions éducatives

Journée internationale des droits de l'enfant, 20 novembre

***"Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité."* Kofi A. Annan, secrétaire général de l'Organisation des nations unies.**

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- Les actions éducatives
- Concours national de la Résistance et de la déportation
- Mets tes baskets et bats la maladie avec Ela, 27e édition, du 12 au 18 octobre 2020
- Concours des écoles fleuries
- Le parlement des enfants, une leçon "grandeur nature"
- "Dis-moi dix mots"
- Opération "Lire et faire lire"
- Les actions éducatives AMOPA
- Concours - Prix inter-académique de la sécurité routière
- Les petits artistes de la mémoire
- **Journée internationale des droits de l'enfant, 20 novembre**
- La journée de la laïcité, 9 décembre

Une convention, des droits : un texte fondateur

Le 20 novembre 1989, l'organisation des nations unies adoptait la convention relative aux droits de l'enfant : droit à la protection, droit à la santé, droit au développement harmonieux, droit à la culture, droit à l'éducation.
La France a ratifié ce texte fondateur l'année suivante et, comme d'autres pays, a fait de la date du 20 novembre, la "journée internationale de défense et de promotion des droits de l'enfant".

Les droits de l'enfant dans les enseignements

Dans ses missions d'éducation, de prévention et de protection, l'institution scolaire joue, aux côtés des parents, un rôle essentiel dans le développement harmonieux de l'enfant et son apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté. Il s'agit de lui apprendre quels sont ses droits et comment ces derniers sont protégés

L'éducation aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant sont au programme des enseignements et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Chaque année, les équipes pédagogiques et éducatives sont invitées à se saisir de la date de la journée internationale du 20 novembre pour promouvoir les 54 articles de la convention, engager et valoriser toutes les actions en faveur de l'enfance.

Des actions autour des droits de l'enfant : appel à projets

Concours, prix, campagnes et opérations diverses peuvent servir de supports aux actions mises en place à l'occasion de la Journée des droits de l'enfant, en cohérence avec le projet d'école et le projet d'établissement. Un focus particulier sur la protection des enfants et des adolescents contre toutes les formes de violences et de discriminations est à privilégier (politique de prévention et de lutte contre toutes formes de violence et de discrimination à l'école inscrite dans la loi du 8 juillet 2013).

Actions possibles ponctuelles ou tout au long de l'année :

- "Agis pour tes droits, de l'expression à l'action"
- Concours Non au harcèlement
- Cyberharcèlement : parents - enfants face aux écrans, la règle des 3-6-9-12
- Prévention de la violence et du harcèlement scolaire : programme pédagogique innovant
- Campagne autour du numéro "119 Allô Enfance en danger"
- Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air

Des partenaires

- **L'UNICEF** est partenaire de longue date de l'éducation nationale. Une convention signée en 2013 définit les modalités d'application de l'accord cadre national dans l'académie .
L'organisme met à disposition ses ressources, effectue à la demande des interventions dans les classes, accompagne les projets de clubs UNICEF dans les établissements. Son site web ludo-éducatif, regroupe l'ensemble de son offre éducative et d'engagement pour les enfants et les jeunes à partir de 3 à 26 ans.
  - Actions en région pour la journée du 20 novembre 2020

  Courriel comité du Doubs
  En savoir plus - UNICEF

- **L'équipe d'avocats d'enfants des barreaux de Besançon et Pontarlier,** sous la responsabilité de Maître Nicole Rigoulot, se mobilise pour venir à la rencontre des collégiens dans leur établissement scolaire.
Au programme : connaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant, responsabilisation des élèves quant à leurs droits et devoirs, éclairage sur l'enfance en danger, la délinquance, les auditions…
Tél. : 03 81 61 47 37
Courriel

- Le défenseur des droits peut intervenir dans les nombreux domaines de protection des droits de l'enfant ainsi que les délégués départementaux.

Des ressources

- Les droits de l'enfant dans la maison Lumni
- Ressources Éduscol

Contact

DSDEN du Doubs
Sandra Kirch, chargée de mission politiques des territoires et actions éducatives
Tél. : 03 81 65 48 50
Courriel

jeudi 19 novembre 2020

SERVICES EN LIGNE

RESTER INFORMÉ

Des actions autour des droits de l'enfant : appel à projets

Concours, prix, campagnes et opérations diverses peuvent servir de supports aux actions mises en place à l'occasion de la Journée des droits de l'enfant, en cohérence avec le projet d'école et le projet d'établissement. Un focus particulier sur la protection des enfants et des adolescents contre toutes les formes de violences et de discriminations est à privilégier (politique de prévention et de lutte contre toutes formes de violence et de discrimination à l'école inscrite dans la loi du 8 juillet 2013).

Actions possibles ponctuelles ou tout au long de l'année :

- "Agis pour tes droits, de l'expression à l'action"
- Concours Non au harcèlement
- Cyberharcèlement : parents - enfants face aux écrans, la règle des 3-6-9-12
- Prévention de la violence et du harcèlement scolaire : programme pédagogique innovant
- Campagne autour du numéro "119 Allô Enfance en danger"
- Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air